



## NOTICE DES PRÉLÈVEMENTS JARDINS DE COCAGNE DE MÂCON

La plupart des années (si nous avons bien 2 semaines de vacances de Noël sur l'année calendaire) **nous livrons 48 paniers sur les 52 semaines**. En effet, nous fermons pendant les vacances de Noël, et stoppons la livraison de paniers (mais pas les marchés) 15 jours au printemps (cette année c'étaient les semaines 15 et 16).

**Ces 48 paniers sont donc réglés en prélèvements mensuels, sur 12 mois. Chaque prélèvement représente ainsi 4 paniers d'avance.**

**Chaque mois, le prélèvement représente le règlement des 4 paniers de la période en cours. En 2019, les douze « périodes » sont les suivantes :**

- En janvier, le prélèvement représente le règlement des paniers des : Semaines 2 à 5
- Janvier : l'adhésion 2018 est également prélevée, via un autre prélèvement
- Février : Semaines 6 à 9
- Mars : Semaines 10 à 13
- Avril : Semaines 14 à 19 (puisque les semaines 15 et 16 ne sont livrées pour personne)
- Mai : Semaines 20 à 23
- Juin : Semaines 24 à 27
- Juillet : Semaines 28 à 31
- Août : Semaines 32 à 35
- Septembre : Semaines 36 à 39
- Octobre : Semaines 40 à 43
- Novembre : Semaines 44 à 47
- Décembre : Semaines 48 à 51 (puisque nous fermons les semaines 52 et 1)

**Nous faisons le choix d'effectuer des prélèvements réguliers et non de vous prélever au « réel ».** Prélever au réel signifierait que les montants de vos prélèvements soient complètement irréguliers, selon s'il y a 5 semaines de livraison dans le mois au lieu de 4, si vous avez doublé des paniers etc...

Ainsi, sauf si vous changez de format de panier et/ou de produits complémentaires, **chaque prélèvement sera équivalent au prix de 4 paniers chaque mois. Vos annulations et doublages éventuels de paniers seront repris sur le prélèvement du mois de décembre de l'année en cours.**

**Exemple :** si vous avez annulé 2 paniers en 2019, sans les doubler, ceux-ci seront déduits de votre prélèvement du mois de décembre. Ainsi, avec un petit panier sans pain sans œufs, tous vos prélèvements de l'année seront de 32€, et celui de décembre de 16€.



Lors de votre abonnement, le **premier prélèvement** inclut les 4 paniers de la période de prélèvement en cours + les paniers consommés avant le début de cette période.

L'équipe des jardins

ENSEMBLE, CULTIVONS LA SOLIDARITE



636, Chemin de l'aérodrome – 71000 Mâcon

Tél. : 03 85 22 05 91 – Fax : 03 85 22 08 31 – [jdcmâcon@orange.fr](mailto:jdcmâcon@orange.fr) – [www.jdcmâcon.org](http://www.jdcmâcon.org)

Siret : 41477383800027 – Code NAF : 0113Z – TVA intracommunautaire : FR94414773838

